

Question écrite à la Municipalité concernant le nombre de LUP à Prilly

"Quelles sont les bases statistiques qui définissent le nombre de LUP sur notre commune ?"

Prilly, le 26 juin 2022

Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales et Messieurs les Municipaux

A l'occasion du conseil communal du 15 mai 2023, Monsieur le Conseiller municipal Ihsan Kurt (PSIG) a pris la parole dans le but de clarifier ce qu'il considérait comme un malentendu. Cependant, au lieu de clarifier les choses, son intervention a plutôt renforcé les doutes. Voici son intervention, qui a eu lieu lors du point 5 de l'ordre du jour intitulé "Communications municipales":

« ...une précision pour éclaircir un malentendu ou une remarque qui a été faite lors du Conseil communal du 3 avril dernier par Monsieur le Conseiller Philippe Schroff. Il a été dit que la Municipalité avait informé que le nombre de LUP à Prilly était de zéro. C'est juste. Je répète, en octobre dernier, j'ai dit ici que le nombre de LUP sur le territoire communal était de zéro. J'ai affirmé cela aussi dans les colonnes du 24 Heures. Je le répète, jusqu'à la fin du mois de février de cette année, le nombre de LUP à Prilly était de zéro. »

Sur le site officiel de l'état de Vaud, dans sa rubrique « Statistiques en matière de logement », au chapitre « Logements d'utilité publique », nous pouvons trouver une liste des logements d'utilité publique par districts et communes.

Cette liste fait état au 31 décembre 2022 pour la commune de Prilly, d'un nombre total de 146 LUP.

Nombre de logements sous l'angle de la LL et de la LPPPL							Etat au 31.12.2022	
	LLM	LP	LE	LCIP	LLA-LP	LLA-LE	LLA	TOTAUX LUP
Prilly	45						101	146

LLM = Logements à loyer modéré / LLA = Logements à loyer abordable

Afin que le citoyen soit informé de manière précise, la municipalité peut-elle nous expliquer cette différence ? ceci d'autant plus que cette information, qui semble erronée, a été relayée dans la presse.

Je remercie d'ores et déjà la municipalité pour sa réponse.

Philippe Schöff

